LA MICROÉPARGNE ACCOMPAGNÉE

DESCRIPTION

Le Crédit municipal de Nantes et le Centre communal d'action sociale de Laval (CCAS) ont signé en 2018 une convention de partenariat pour le développement de la micro-épargne accompagnée. Le livret de micro-épargne accompagné est une solution d'épargne dont le but est de réaliser un projet ou de constituer une réserve en cas de coup dur.

Il s'adresse à des familles ou à des personnes isolées qui ont des revenus modestes et qui n'ont pas l'habitude d'épargner. D'un montant minimum de 1 € à l'ouverture, le plafond est limité à 3 000 €. Le taux de rémunération ne pourra être inférieur à 1,25 %. L'épargne est disponible à tout moment avec des retraits libres et gratuits de 15 € minimum.

Une aide facultative de soutien à la micro-épargne pourra être attribuée par le CCAS au moment de la concrétisation du projet. Cette aide, plafonnée à 200 €, consistera à abonder à hauteur de 20 % la somme épargnée pour réaliser un projet d'insertion sociale ou professionnelle, quelle que soit sa nature.



CONTACT



Laval, 2018



ccas@laval.fr

THÉMATIQUES

Solidarités et action sociale / CCAS

Vie de la collectivité / Action municipale

REPÈRES

6,05

